

## **Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969)**

**Frédéric Fogacci**

Constater la fréquence, presque l'évidence, de l'association entre la notion de « notable » et la famille politique radicale relève du truisme, à tel point qu'à certaines périodes creuses de l'histoire du radicalisme, dans les années 1960 notamment, le parti est désigné par cette périphrase, « les notables radicaux ». Implicitement, cela revient à considérer que le parti ne dispose guère de forces vives, de réseaux militants en dehors de ses notables, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément entièrement faux<sup>1</sup>. Cette expression toute faite semble introduire une relation si évidente entre notabilité et radicalisme que l'on oublie parfois de la questionner : qu'est-ce que le radicalisme peut apporter comme éclairage particulier sur les pratiques notabiliaires, sur la conception de la notabilité, peut-être sur son obsolescence progressive ? Inversement, pourquoi la place particulière réservée à ces notables est-elle éclairante sur le fonctionnement et la spécificité de la famille radicale ? Quelle place particulière y est-elle réservée aux « élites » ? Quel processus de sélection permet de les distinguer ?

Le but de cet article est d'envisager ces questions dans le contexte particulier des années 1950 et 1960, c'est-à-dire d'une période au cours de laquelle l'influence du Parti radical se trouve progressivement remise en cause à mesure que le parti s'affaiblit dans des querelles intestines tout en se montrant incapable de renouveler son cœur de doctrine<sup>2</sup>. Plus encore, le gaullisme, dès la guerre, apparaît comme le pourfendeur d'un radicalisme considéré comme immobiliste, sinon passéiste, la notabilité radicale traditionnelle ne s'inscrivant pas dans les « nouvelles élites » que la guerre légitime à reconstruire le pays à la Libération. Dès 1943, Henri Queuille, symbole du monde politique radical, est accueilli par diverses critiques et réserves qui voient en lui le symbole des « comitards<sup>3</sup> », comme plus tard les radicaux seront caricaturés en « Comités Théodule, Hippolyte et Barnabé » par le général de Gaulle en septembre 1963. À travers le modèle radical, c'est une vision strictement locale de la politique, où le notable, maître chez lui, est davantage un facteur d'immobilisme et

---

<sup>1</sup> « Que sommes-nous, le Parti radical, sinon les dirigeants et les élus ? Qui avons-nous derrière nous ? Personne » s'exclame Alfred Slodownik, président de la fédération de Seine-Maritime, au congrès de Toulouse (1967). Archives du Parti radical, carton 84.

<sup>2</sup> À ce sujet, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse, *Le malheur des temps, la mouvance politique radicale et radicale-socialiste de la Libération à la fin des années 1960*, direction Jean-Pierre Chaline, université Paris-Sorbonne, 2008.

<sup>3</sup> Cf. Serge Berstein, *Histoire du Gaullisme*, Paris, Perrin, 2002, p. 65.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

de conservation que de mouvement et de modernisation qui est remis en cause<sup>4</sup>. Or, précisément, les années 1960 peuvent apparaître comme un moment de profond renouvellement du monde notabiliaire, dont il s'agit ici de vérifier la réalité, tant de nombreuses études ont pu souligner les difficultés du pouvoir gaulliste à générer « ses » notables<sup>5</sup>.

Henri Mendras souligne, dans son ouvrage classique, *La Seconde Révolution française*<sup>6</sup>, deux points importants à ce sujet. Le premier est que le radicalisme est indissociable de la définition d'une notabilité républicaine. Le notable n'est plus nécessairement le « chef » de sa communauté, mais au contraire, par sa position, celui qui va être en position de solliciter pour elle, de la part de l'État, subsides et avantages : « Le notable d'aujourd'hui est dans une position inversée : il manipule le pouvoir extérieur et attire ses bienfaits, son pouvoir dépend de cette capacité d'utiliser l'extérieur plus que de son contrôle interne de sa communauté<sup>7</sup>. » Cependant, souligne Henri Mendras, les années 1960 peuvent alors apparaître comme une période de mutation, à la fois dans le recrutement de ces élites locales, mais aussi dans leur rôle : elles coïncident selon lui avec le début de la montée en puissance des « experts », mais aussi d'hommes ayant exercé des « responsabilités militantes », leur émergence conduisant à une « professionnalisation » de la vie politique locale<sup>8</sup>, avec pour conséquence le passage d'une gestion « routinière », visant à exploiter au mieux les ressources fiscales de la commune, à une gestion « entrepreneuriale », notamment dans les petites mairies.

Les années 1950 et 1960 sont-elles dès lors le chant du cygne de ce que l'on pourrait appeler un modèle de notabilité radicale « traditionnel » ? Cet article vise à apporter plusieurs éléments de réponse à cette question.

Il s'agit tout d'abord de questionner l'affiliation du radicalisme à une notabilité « traditionnelle », sur laquelle les bouleversements du second conflit mondial seraient restés sans effet réel. De fait, si l'on rattache souvent le radicalisme à une sociabilité d'interconnexion, et au modèle du « comité » dominé par un élu et à son service exclusif<sup>9</sup>, une mutation progressive du personnel politique radical est en cours, et il ne faut pas sous-estimer l'expertise du parti en matière de gestion locale. On pourra donc, dans un premier temps, se demander comment ce modèle

<sup>4</sup> Cette critique n'est pas nouvelle. Dès 1930, André Siegfried écrivait que les radicaux étaient en France les « véritables conservateurs », et que leurs élus locaux se faisaient les interprètes des éléments les plus rétifs à la modernisation du pays. Cf. André Siegfried, *Tableau des partis politiques en France*, Paris, Grasset, 1930, p. 188-189.

<sup>5</sup> La création des Commissions de développement économique et régional (CODER) et l'appel aux « forces vives » à l'échelon local peuvent en effet être interprétés comme un échec à contourner les élites politiques locales. Nous renvoyons sur ce point aux travaux de l'historien américain Richard Kuisel. Cette thématique est également abordée dans le colloque « De Gaulle et les élites » de 2008. Cf. Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008.

<sup>6</sup> Cf. Henri Mendras, *La seconde révolution française, 1965-1984*, Paris, Folio, coll. « Essais », 1994.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 240

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 241-242.

<sup>9</sup> Comme le souligne Daniel Bardonnnet, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la volonté de la Place de Valois de créer des fédérations départementales est très mal vue par de nombreux élus, qui y voient une offensive contre le modèle du comité, et donc indirectement contre leurs prérogatives locales qu'il s'agirait de rogner. Ils opposeront dès lors toute leur force d'inertie à la création de ces fédérations. Cf. Daniel Bardonnnet, *Évolution de la structure du Parti radical*, Paris, Montchrestien, 1960.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

notabiliaire radical se reconstitue après la Libération. Cela passe par un renouvellement progressif des cadres locaux, mais quelques exemples choisis montrent également que même pour la génération ayant connu ses premiers mandats locaux sous la III<sup>e</sup> République, le changement de mode de scrutin comme la fragilisation de l'influence nationale du parti sont vecteurs d'évolution.

Seconde remarque, la notabilité, et ce n'est pas là une spécificité propre aux radicaux, repose en partie sur une capacité d'intervention, d'intercession en faveur des administrés, qui justifie une relation de type clientélaire avec les militants locaux, (même si dans le cas radical, cette relation clientélaire se double d'une dimension militante et idéologique bien moins forte que dans des partis plus structurés sur le plan idéologique). Les thèses de Mark Kesselman et de Pierre Gremion<sup>10</sup> ont démontré combien la notion de compromis entre les élus locaux, maires ou conseillers généraux, et les agents et les représentants de l'État, qui reposent sur des relations apaisées, sont fondamentales. Or, dès le début des années 1960, les radicaux se trouvent aspirés, de manière plus ou moins volontaire, dans l'opposition au pouvoir gaulliste<sup>11</sup>. L'évolution du monde radical peut alors apparaître soumise à une évolution contradictoire : si l'on note une tendance au repli local, de plus en plus marquée alors que tout espoir de retour rapide aux affaires s'éloigne, la pratique notabiliaire est précisément compliquée par ce positionnement dans l'opposition. Peut-on véritablement être un « notable d'opposition » dans le système centralisé français ?

À bien des égards, dernier point, la campagne référendaire de 1969 s'apparente à une résurrection politique pour les élus radicaux : leur mobilisation pour la défense des prérogatives du Sénat et leur refus viscéral de la régionalisation conduisent au départ du général de Gaulle. Quelles sont les causes de ce qui est à ce jour la dernière mobilisation massive et unanime du monde radical, et faut-il dès lors voir, à travers cette campagne électorale, la preuve que ce monde notabiliaire a su, sinon s'adapter, du moins survivre ?

## **Un monde notabiliaire en mutation très progressive**

C'est peu dire qu'à la Libération, le monde des élus radicaux a mauvaise presse. Dans une expression restée célèbre, Albert Camus y fustige la « France des boutiquiers, des bureaux de tabac et des banquets législatifs », une France que « l'on ne veut plus voir<sup>12</sup> ». Le terme même de « notable » est alors assimilé à des pratiques passéistes que l'impératif de régénération nationale né de la Résistance doit irrémédiablement balayer<sup>13</sup>. Des symboles de la notabilité radicale, comme les banquets, autrefois

<sup>10</sup> Cf. Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique, bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, et Mark Kesselman, *Le consensus ambigu, étude sur le gouvernement local*, Paris, Cujas, 1972.

<sup>11</sup> Voir Jean-André Faucher, *De Gaulle et la gauche*, Paris, John Didier, 1969, et Jean-Thomas Nordmann, *Histoire des radicaux, 1820-1973*, Paris, La Table Ronde, 1973.

<sup>12</sup> *Combat*, 27 juin et 24 août 1945.

<sup>13</sup> À l'occasion du congrès d'août 1945, Édouard Herriot moque la « fièvre, l'ardeur de renouveau » qui traverse le pays, avant de filer une métaphore : « À Vaison, dans une région que vous connaissez bien,

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

considérés comme le lieu privilégié d'une culture profondément républicaine, sont désormais moqués comme relevant d'une sociabilité dérisoire et obsolète<sup>14</sup>, bien étrangère à l'effort national censé animer les élites nouvelles. Comment expliquer la survie de ce modèle notabiliaire, ou plus exactement, peut-on l'expliquer autrement que par l'échec des mouvements de Résistance à fournir ces nouvelles élites de substitution<sup>15</sup> ? Il faut pour cela se poser deux questions simples : existe-t-il un renouvellement des hommes incarnant ce pouvoir local radical ? Existe-t-il un renouvellement des pratiques politiques incarnant cette notabilité radicale ?

La réponse à la première question nécessite de repenser le schéma précédemment établi. Il convient tout d'abord de noter que si les élus locaux radicaux se heurtent aux sarcasmes et à la critique de la presse résistante, les électeurs sont plus indulgents. Certes, aux élections des 29 avril et 13 mai 1945, les radicaux ne conservent la majorité que dans 6 501 communes contre 9 162 avant-guerre<sup>16</sup>. Conséquemment, aux élections sénatoriales de décembre 1946, ils ne peuvent plus compter que sur 32 élus, alors qu'ils disposaient d'un groupe de 151 sénateurs avant-guerre. Mais comme le souligne Bernard Lachaise<sup>17</sup>, dans l'une de ses places fortes, le Sud-Ouest, le Parti radical, lors de ces élections municipales de 1945, est loin de subir le désastre électoral annoncé. En outre, le modèle d'Henri Queuille, étudié par Francis de Tarr<sup>18</sup>, montre que, pour les ténors du radicalisme, il s'agit de laisser « passer l'orage » de la Libération pour privilégier une stratégie de retour différé, tandis que les structures et

---

Daladier, parmi les ruines romaines, il y a un détail qui m'a frappé, et où j'ai vu la grande expérience politique de la République romaine. Il y a là des statues décapitées. Les vêtements, les insignes, restaient permanents, on ne changeait que les têtes quand il y avait une fluctuation dans l'opinion, une révolution municipale ou générale. C'est ainsi que la République romaine conciliait le changement nécessaire des hommes avec la fidélité aux institutions et aux idées. J'y vois, pour ma part, un programme assez bien raisonné. » Archives du Parti radical, carton 38.

<sup>14</sup> Voir par exemple *Combat* du 6 avril 1946 : « Une belle reconstitution historique avec quelques anachronismes. Il y a des moments où le spectateur se croit dans un autre monde. Un immense portrait d'Herriot est dessiné au fusain. (...) On retrouve le débraillé libéral de la III<sup>e</sup>. C'est le retour au vieux langage et le congrès se lève pour applaudir les propositions les plus contradictoires et les plus inconciliables. Les femmes sont applaudies avec un sourire ironique. Mais à la sortie de la séance on retrouve la bonne ambiance radicale traditionnelle. À ce moment, les délégués ne songent plus qu'aux mérites de leurs restaurants respectifs. Ils se donnent les adresses de quelques bonnes boîtes lyonnaises. "Là, j'ai trouvé, dit l'un, un bal champêtre avec du bon vin". Un autre frappe l'épaule de son voisin, et lui conte l'histoire de quelque bonne fortune nocturne. »

<sup>15</sup> Voir Gilles Le Béguec et Denis Peschanski (dir.), *Les élites locales dans la tourmente, 1937-1953*, Paris, Presses du CNRS, 2002. Voir aussi Éric Duhamel, *L'UDSR ou la genèse de François Mitterrand*, Paris, Presses du CNRS, 2007, et Gilles Le Béguec, Éric Duhamel (dir.), *La reconstruction du Parti radical*, Paris, L'Harmattan, 1993.

<sup>16</sup> On se heurte ici aux problématiques statistiques du ministère de l'Intérieur : de nombreux radicaux ne sont pas identifiés comme tels ou appartiennent à des listes « hybrides ». Néanmoins, le phénomène de recul du Parti radical est incontestable. Il avait déjà débuté avant-guerre, avec les décevantes élections de 1935.

<sup>17</sup> Bernard Lachaise souligne ainsi que dans le Sud-Ouest, les élections municipales de 1945 ne sont pas véritablement désastreuses pour le parti, qui conquiert même quelques mairies comme Tarbes ou Auch. Plus globalement, la résistance des radicaux est bien meilleure lors des consultations locales que lors des consultations nationales. Cf. Bernard Lachaise, « La reconstruction du Parti radical dans le Sud-Ouest au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », dans Gilles Le Béguec, Éric Duhamel (dir.), *La reconstruction du Parti radical, op. cit.*, p. 81-98.

<sup>18</sup> Cf. Francis de Tarr, *Henri Queuille et son temps*, Paris, La Table Ronde, 1994.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

les organes de presse se remettent en place<sup>19</sup>. Dans plusieurs cas, on assiste donc à un schéma paradoxal qui voit le Parti radical envoyer, notamment aux élections nationales, des hommes nouveaux subir le discrédit du parti dans l'immédiat après-guerre, avant que la génération d'avant-guerre ne revienne progressivement aux affaires, lors des élections législatives de 1946 (Queuille, Daladier), puis des élections municipales de 1947, et des élections sénatoriales de 1948 – dans ces deux derniers cas grâce à des alliances de circonstance avec le RPF. Les hommes de la III<sup>e</sup> République vont revenir au premier plan à mesure que les stigmates de la guerre s'éloignent : Adrien André dans la Vienne (1951) ou Georges Bonnet en Dordogne (1956)<sup>20</sup> en sont de bons exemples.

Ce modèle peut trancher avec celui plus connu mais moins représentatif du parti qui offre à Félix Gaillard, Edgar Faure ou Jacques Chaban-Delmas une ascension rapide, mais à une échelle nationale. La transmission des mandats et des responsabilités locales s'avère bien plus complexe, et c'est à ce niveau que les notables de la III<sup>e</sup> République parviennent à conserver leurs positions. On peut ainsi noter qu'en 1946, et jusqu'au début des années 1960, Félix Gaillard ne dispose d'aucun mandat local en Charente, ce qui le rend de fait tributaire du puissant groupe des sénateurs du parti dans le département pour animer les réseaux radicaux à l'échelon local. De même, dans le Gers, Patrice Brocas s'avère incapable de supplanter le vieux député Abel Gardey, entré au Palais-Bourbon en 1914, mais véritable « maître » de la fédération départementale, malgré son exclusion par le parti en 1945<sup>21</sup>. De fait, la grande majorité des fédérations sont réorganisées puis contrôlées par des hommes de la III<sup>e</sup> République : la Loire, présidée par Jean-Baptiste Corsin, ancien député de 1932, le Maine-et-Loire, réorganisé par l'ancien député Jean Hérard, ou l'Eure, présidée par Pierre Mendès France en sont de bons exemples.

Pour beaucoup de ces hommes, les mairies constituent des fiefs quasiment inexpugnables. Toute une génération d'élus radicaux domine ainsi la vie municipale des années 1930 aux années 1970<sup>22</sup> : Georges Galy-Gasparou, maire de Massat de 1924 (mandat qu'il hérite de son père) à 1977, Henri Maupoil, maire de Dezize-les-Maranges de 1919 à 1971, ou Roger Morève, maire de Mezières-en-Brenne de 1939 à 1971 illustrent remarquablement ce phénomène. Cette longévité municipale est évidemment plus facile à conserver dans des villages ou de gros bourgs que dans des villes de plus grande importance, ce qui explique que l'on retrouve, parmi les élus radicaux, peu d'édiles de villes moyennes (Roger Gaborit à Rochefort, Jean Masson à Chaumont, Édouard Ramonet à Châteauroux, Paul Chevallier à Chambéry, Émile Claparède, puis Pierre Brousse<sup>23</sup> à Béziers) ou importantes (Édouard Herriot à Lyon,

<sup>19</sup>Voir Bernard Lachaise, *Le gaullisme dans le Sud-Ouest au temps du RPF*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1997, p. 65.

<sup>20</sup> Au sujet du retour progressif de Bonnet dans la vie politique locale, voir Jacques Puyaubert, *Georges Bonnet*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

<sup>21</sup> Patrice Brocas devra attendre 1956 pour succéder à Gardey, lequel retrouve son siège en 1951 comme tête de liste radicale. De fait, sa légitimité et sa très ancienne présence s'avèrent bien plus efficaces pour remobiliser les réseaux radicaux du Gers que l'énergie d'un homme « neuf » comme Patrice Brocas.

<sup>22</sup> Les élections municipales de 1971 apparaissent par excellence comme un moment de « passage de témoin » chez les élus locaux radicaux. Cf. Jean-Thomas Nordmann, *Histoire des radicaux*, *op. cit.*

<sup>23</sup> Le cas de Pierre Brousse, secrétaire général du parti dans les années 1960, est très spécifique. Dépourvu de tout mandat local ou national jusqu'en 1965, date à laquelle il devient conseiller municipal



Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

André Morice à Nantes). L'ancrage y est, par définition, moins inconditionnel, et donc moins durable. La possession d'un mandat municipal est primordiale : la mairie constitue l'épicentre de la machine clientélaire d'un élu<sup>24</sup>, elle apparaît comme une base de repli en cas d'échec électoral, tout en étant le premier jalon de l'accès à des responsabilités plus importantes<sup>25</sup>. Dans un corpus de 241 députés et sénateurs radicaux élus entre 1945 et 1969, on trouve 29 cas où la conquête d'une mairie est suivie de celle du canton dont le village ou la ville administrée est l'agglomération principale<sup>26</sup>.

Les permanences l'emportent car les réseaux notabiliaires résultent le plus souvent d'une construction, d'une sociabilité d'usage et d'habitude, dont il n'est pas forcément possible de s'emparer rapidement, et surtout contre la volonté de notables implantés. Dès lors, des positions personnelles fortement établies survivent fréquemment aux vicissitudes de l'Occupation, et il s'avère vain pour la direction radicale de tenter de déloger des notables établis ou d'imposer des candidats. Plus encore, la Place de Valois a bien conscience que l'implantation de ses notables constitue l'un de ses principaux atouts pour reconstruire le parti, et elle se montre très peu interventionniste et finalement peu soucieuse de mettre en œuvre un vrai renouvellement des cadres. Plusieurs cas de « parachutages » manqués, aussi bien à la Libération que, plus tard, à l'époque mendésiste, l'attestent<sup>27</sup>.

Au contraire, les successeurs doivent se résoudre à conquérir, patiemment, des positions leur permettant de se poser, au moment choisi, en héritiers incontournables. Parfois, la succession résulte de l'établissement d'un rapport de force qui permet de contourner des logiques familiales. L'un des cas les plus typiques est celui de l'Eure-et-Loir : Maurice Violette, député républicain socialiste depuis 1902<sup>28</sup>, reste en fonction après-guerre, conservant son siège jusqu'en 1956. Ses réseaux, fondés sur la propagande laïque et sur son implantation locale très ancienne à Dreux, lui permettent d'assurer sa survie politique à la Libération. Son successeur désigné, Edmond Desouches, doit donc patienter jusqu'en 1956 pour devenir tête de liste radicale du département et hériter du siège de député. Secrétaire général de la fédération dès 1938, il consacre les années d'après-guerre à se constituer

---

de Béziers, il récupère tous les mandats d'Émile Claparede suite au décès accidentel de celui-ci : maire en septembre 1967, conseiller général en octobre 1967, sénateur en septembre 1968.

<sup>24</sup> Pour un exemple, nous nous permettons de renvoyer au cas de Luxeuil-les-Bains, fief d'André Maroselli. Cf. Frédéric Fogacci, « Des réseaux locaux à l'épreuve de la V<sup>e</sup> République, l'exemple d'André Maroselli et de la fédération radicale de Haute-Saône », *Histoire, Économie, Sociétés*, 1, 2006, p. 109-130.

<sup>25</sup> On ajoutera un quatrième critère, plus sentimental, défini par Pierre Brousse : « Le mandat municipal est le plus beau. C'est celui qui permet de bâtir, très concrètement. En se mesurant aux difficultés quotidiennes ». Cf. Pierre Bosc, *Les Notables en question*, Presses du Languedoc, 1977, p. 83.

<sup>26</sup> Pour ces données prosopographiques, nous renvoyons à notre thèse, *Le malheur des temps*, *op. cit.*

<sup>27</sup> On peut ainsi citer l'exemple de Lorrain Cruse, ami de Félix Gaillard et de Jacques Chaban-Delmas, mais rejeté par la fédération radicale de Charente-Maritime « en raison de contrariétés locales » (Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Paris, Stock, 1975, p. 143). Chaban lui-même souligne le rôle fondamental de l'ancien député Jean Michard-Pélissier dans la conquête de ses mandats en Gironde.

<sup>28</sup> Maurice Violette, né en 1870, est élu pour la première fois député sous l'étiquette de républicain-socialiste. Député du département de 1902 à 1919, puis de 1924 à 1930, et sénateur de 1930 à 1938, il se rapproche du Parti radical à la Libération. Apparenté en 1945, il adhère au groupe en 1946. Président du conseil général en 1920, il le reste jusqu'à sa mort en 1960, avec pour seule interruption la guerre. Cf. Françoise Gaspard (dir.), *Maurice Viollette, de Dreux à Alger*, Paris, L'Harmattan, 1991.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

sa propre sphère d'influence, beaucoup plus liée aux milieux agricoles et au milieu associatif. Par son travail de directeur de la régie d'électricité, il acquiert une bonne connaissance des maires ruraux, tout en exerçant des responsabilités importantes dans l'office départemental des HLM, et en animant une association départementale de parents d'élèves<sup>29</sup>. Enfin, il conquiert son propre bastion électoral à Lucé, dont il se fait élire maire et conseiller général en 1945. Lorsqu'il récupère, en 1956, la tête de liste départementale du Parti radical-socialiste aux élections législatives, Edmond Desouches n'est pas, à proprement parler, un « héritier » choisi, mais bien un successeur pour Maurice Violette.

Si l'on devait définir une spécificité radicale en matière de renouvellement des cadres notabiliaires, elle résiderait donc, de manière peu surprenante, dans la prévalence très forte des facteurs locaux, sur lesquels la direction nationale n'a que bien peu de moyens d'action, les militants étant bien plus liés à leur élu qu'à leur parti<sup>30</sup>. La période mendésiste résume parfaitement cette problématique : en dépit d'effort nourris, les partisans de Pierre Mendès France s'avèrent incapables d'entamer les positions de notables radicaux, ou même de s'assurer la conquête de fédérations pourtant pauvres en élus<sup>31</sup>. La fédération apparaît en effet comme un cadre politique particulier, qui réserve aux notables des privilèges rendant leur position quasiment inexpugnable. Dans les Côtes-du-Nord, le député André Cornu et le Sénateur Gaston Menguy se permettent ainsi de refuser des cartes à de nouveaux militants mendésistes qu'amènent leurs opposants en 1956 : « Vous n'en aurez pas. Je ne suis pas né de la dernière pluie, vous en avez déjà reçu 200, cela suffit<sup>32</sup>. » Pour les notables implantés, la fédération est conçue comme un cadre se suffisant à lui-même, le parti n'étant sollicité et son soutien revendiqué que lors des consultations nationales<sup>33</sup>. « Le parti radical en Savoie ? Cela représente à mes yeux trois hommes, de La Gontrie, Conte, Bureau du Colombier. La politique de ce *triumvirat* n'a qu'un

<sup>29</sup> À travers sa carrière dans la régie d'électricité, Edmond Desouches connaît les maires ruraux et les responsables de la modernisation agricole du département. En 1935, il fonde l'amicale des élèves et amis des écoles publiques de sa ville de Lucé. Sous la IV<sup>e</sup> République, il suscite à Lucé la création de l'école municipale de musique, d'une harmonie municipale et du vélo-club lucéen. Sur le terrain scolaire, il anime des coopératives scolaires, et exerce la fonction de président de la fédération des parents d'élèves d'Eure-et-Loir. Administrateur puis président de l'office départemental des HLM, il est également membre du conseil général des HLM. Cf. AN, F1CII 130. Cf. aussi Archives du Parti radical, carton n° 499, Archives de la Fédération d'Eure-et-Loir.

<sup>30</sup> On trouve une illustration de cette figure du notable radical dans le roman de Brigitte Gros, *Véronique dans l'appareil*, qui décrit de manière à peine romancée son expérience en mendésisme. Elle décrit ainsi un député de Seine-Maritime convoqué pour s'expliquer sur un vote favorable au privilège des bouilleurs de cru en contradiction avec la ligne du parti. Cf. Brigitte Gros, *Véronique dans l'appareil*, Paris, Julliard, 1960, p. 209-210.

<sup>31</sup> Ainsi, en Haute-Savoie, Pierre Mendès France tente d'imposer Serge Bouvier. Les notables locaux se mettent alors en congé du parti, refusant de le soutenir lors de la campagne législative de 1956. Le président Pierre Fallion préfère saborder de fait sa fédération, qui de 200 membres en 1953, n'en compte plus que 23 en 1957. Cf. Archives du Parti radical, carton 548.

<sup>32</sup> Cf. Lettre de Pierre Sérandour à Pierre Mendès France, 17 octobre 1955. Archives du Parti radical, carton 493.

<sup>33</sup> Certaines fédérations, comme les Basses-Alpes de Marcel Massot, se permettent ainsi de ne jamais répondre aux circulaires du parti, et ne participent même pas aux congrès nationaux.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

objectif, faire réélire le sénateur. Le reste ne compte pas », estime par exemple Lucien Bianco, président du conseil général, en 1960<sup>34</sup>.

Cependant, la période de l'après-guerre, si elle ne voit pas se mettre en place un vrai renouvellement des hommes, est celle d'une évolution du modèle et des pratiques politiques propres aux radicaux. Cette évolution est parfois plus subie que choisie : on peut lister trois évolutions fondamentales, trois efforts d'adaptation qui permettent au parti de survivre et de conserver un réseau relativement dense d'élus locaux, maires et conseillers généraux, jusqu'aux années 1960<sup>35</sup>.

La première est une départementalisation de l'action notabiliaire. On peut, en effet, considérer que la victoire définitive des fédérations départementales sur les comités est à relier à l'adoption d'un scrutin de liste départemental en 1945. De fait, en dépit d'efforts nourris de la direction du parti, notamment d'Édouard Daladier et de son plus proche collaborateur, André Liautey, les fédérations ne se sont mises en place que très progressivement, et dans les années 1930, plusieurs n'ont encore qu'une existence fort théorique, ses animateurs naturels, les élus nationaux, restant attachés au comité de leur arrondissement. Dans les fédérations disposant de plusieurs élus nationaux, la mise en sommeil résulte donc d'un « partage » du pouvoir, et d'un refus de voir un comité s'imposer face à un autre. Certes les rivalités entre comités au sein d'une même fédération restent nombreuses après-guerre. Dans le Haut-Rhin, la rivalité entre les comités de Colmar et de Mulhouse, et la présence à leur tête de deux leaders aspirant à diriger la fédération, Eugène Plettner et Alfred Wahl, conduisent à sa neutralisation de fait. De même, dans le Nord, la rivalité entre le comité de Lille et celui de Valenciennes conduit ce dernier, le 10 mars 1960, à prendre son indépendance. Bref, la logique de comité reste fortement implantée.

Mais, en dépit de ces contre-exemples, le développement des fédérations est important car il « départementalise » l'action des notables, pour lesquels le modèle municipal n'est plus exclusif<sup>36</sup>. Un certain modèle radical, dominé par le modèle municipal et les préoccupations « arrondissementières<sup>37</sup> », évolue ainsi progressivement, parce que la fédération est le cadre indispensable pour pouvoir agir au sein du parti et peser sur sa ligne politique, mais aussi parce qu'il devient nécessaire d'y peser pour défendre ses propres positions locales. On serait ainsi tenté de définir un radicalisme de conseil général propre à la période de l'après-guerre. La conséquence est toutefois que des logiques départementales sont parfois privilégiées à une fidélité, même lointaine, aux directives du parti<sup>38</sup>. Ainsi, dans le cas des Alpes-

<sup>34</sup> Lettre de Lucien Bianco à Félix Gaillard, 22 janvier 1960, Archives du Parti radical, carton 547.

<sup>35</sup> Il est à noter que ce réseau d'élus est souvent surestimé dans les statistiques électorales du ministère de l'Intérieur. Beaucoup d'élus de « centre gauche » sont assimilés au Parti radical alors qu'ils sont absents des registres du parti.

<sup>36</sup> Cette évolution est également à relier au scrutin de liste départemental. *A contrario*, en 1958, le retour à la circonscription voit le Parti radical incapable de trouver des candidats dans ses zones électoralement faibles, ne présentant que 171 candidats pour 465 circonscriptions.

<sup>37</sup> Cf. l'exemple de Michel Geistdoerfer, député des Côtes-du-Nord développé dans Peter J. Larmour, *The French radical party in the 1930's*, Stanford, Stanford University Press, 1963, p. 78-91. Ce député « de base » ne semble entretenir que de lointains rapports avec son parti, soucieux avant tout de renforcer son implantation locale par la défense systématique des intérêts de ses administrés.

<sup>38</sup> En 1959, à la tribune du congrès de Pau, Félix Gaillard se plaint de la « décentralisation trop poussée du parti », qui rend « illusoire toute action d'impulsion depuis la Place de Valois », tout en demandant aux présidents fédéraux un « effort de mobilisation ».



Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

Maritimes, les notables radicaux, menés par Émile Hugues, concluent une alliance de fait avec Jean Médecin, maire de Nice, dans le cadre du Rassemblement des gauches républicaines (RGR), coalition conçue à partir du Parti radical, et ouverte aux centristes. La fédération ne renouera avec la Place de Valois qu'au début des années 1960, quand le parti lui-même rejoindra cette ligne politique, à l'époque du Rassemblement démocratique.

La définition de stratégies à l'échelle départementale oblige donc les notables radicaux à s'impliquer plus avant dans la structuration de la fédération, de manière à être en mesure de conclure des alliances. En revanche, ces fédérations doivent rester des structures souples, afin de conserver leur capacité à accueillir des élus sans étiquette, ou à avaliser des situations électorales de fait. L'équation est complexe, et dès lors, leur fonctionnement même ne peut être strictement démocratique, et celles-ci ne fonctionnent pas nécessairement comme des filières de formation au service du parti et de la pérennité de son influence locale. On peut ainsi constater, après 1945, une raréfaction des élus passés par les jeunesses départementales, celles-ci servant au contraire à « neutraliser » des entrants en politique jugés trop turbulents<sup>39</sup>. De même, le projet d'École des cadres mis en place par Pierre Mendès France dans les années 1955-1957 est un échec complet : les étudiants « formés » dans cette structure peinent ensuite à s'intégrer dans des fédérations locales qui sélectionnent leurs élites selon un processus de cooptation complexe dans lequel les directives de la direction nationale n'interviennent pas<sup>40</sup>.

Pourtant, l'action des notables cesse d'être strictement attachée à un terroir pour se tourner vers la défense de secteurs d'activités, qu'il s'agisse du monde paysan ou de la petite industrie. Pour reprendre l'analyse de Richard Kuisel<sup>41</sup>, les notables radicaux jouent un rôle actif dans cette mutation des campagnes. Les réseaux agricoles en sont un bon exemple. Dans ce domaine, l'héritage de l'avant-guerre n'est pas nul : le fameux « 129 boulevard Saint-Germain », cœur de l'activité politique d'Henri Queuille<sup>42</sup>, a accompagné le passage des zones de force du radicalisme des villes vers les campagnes<sup>43</sup>. Ces réseaux agricoles s'avèrent cependant protéiformes, et ne se limitent pas à un contact étroit avec les organisations paysannes « officielles ». Le radicalisme doit faire face aux mutations du monde rural de l'après-guerre<sup>44</sup>, en

<sup>39</sup> Sur les filières de formation et de recrutement, voir Frédéric Fogacci, « Que sont les "couches nouvelles" devenues ? Remarques sur la sociologie des députés et sénateurs radicaux de la IV<sup>e</sup> et des débuts de la V<sup>e</sup> République », *Histoire, Économie, Société*, 4, 2012, p. 113-135.

<sup>40</sup> « À quoi bon avoir formé en 15 jours des éléments enthousiastes pour ensuite les abandonner pendant des mois auprès de fédérations apathiques sinon hostiles ? », note Paul-André Falcoz en juin 1957. Cf. AN, 465 AP 9.

<sup>41</sup> Cf. Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France : modernisation et dirigisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1984.

<sup>42</sup> Cf. Francis de Tarr, *Henri Queuille et son temps*, op. cit., p. 188-196.

<sup>43</sup> Léon Blum l'écrit dans *Le Populaire* du 1<sup>er</sup> novembre 1927 : « Le personnel électoral du radicalisme s'est presque totalement déplacé sous la pression de notre propagande. Vers 1890, il se recrutait presque uniquement dans les grandes cités, les campagnes appartenant à l'opportunisme ou à la réaction ; aujourd'hui, il se compose en très grande majorité de bourgeois et d'artisans des petites villes et de fermiers ou de petits paysans. »

<sup>44</sup> Cf. Fabien Conord, *Les rets de la modernité : la gauche française face à la modernisation des campagnes*, Thèse sous la direction de Mathias Bernard, université Clermont II, 2007, publiée sous le titre *Rendez-vous manqués : la gauche non communiste et la modernisation des campagnes françaises*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2009.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

particulier avec le passage d'une logique territoriale, inscrite dans la culture républicaine traditionnelle de la III<sup>e</sup> République, et donnant à l'élu une large place, à une logique sectorielle, au sein du monde agricole, qui voit les associations professionnelles négocier plus directement avec les agents de l'État<sup>45</sup>. L'exemple d'André Maroselli en Haute-Saône le prouve : il ne s'agit plus seulement de se comporter en notable obtenant de Paris, grâce à ses mandats, des subventions pour un monde agricole conservateur et peu ouvert aux innovations, mais au contraire de collaborer avec les secteurs les plus dynamiques du monde agricole afin de mettre en place une stratégie d'aménagement et d'investissement concertée, dont le notable se fait l'avocat auprès du préfet. Pour reprendre les catégories de Richard Kuisel, l'économie politique se déplace vers une attitude « activiste », vers la promotion sélective des industries, vers une collaboration intensive avec les intérêts organisés. Dès lors, les élus ruraux sont amenés à pactiser avec les agents techniques de l'État.

### **Les notables comme intermédiaires et intercesseurs : de la difficulté à se muer en notables d'opposition**

Le socle du pouvoir et de l'influence des notables réside dans leur capacité d'intercession, dans le but d'obtenir pour leurs communes, pour leurs administrés, subventions et investissements de la part de l'État. Cette puissance symbolique passe donc par l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec les agents de l'État, au premier rang desquels le préfet. Un article de Jean-Pierre Worms datant de 1966<sup>46</sup> souligne à quel point le rituel entourant l'action du préfet, le port de l'uniforme, la mise en scène et la solennité des audiences visent à donner une incarnation à la majesté de l'État, d'autant que les premières phases de la décentralisation renforcent considérablement le rôle politique des préfets, mais aussi, par ricochet, visent à souligner la place centrale des notables dans l'équilibre administratif et leur rôle, privilégié, d'interlocuteurs et d'intermédiaires.

L'une des spécificités du radicalisme a longtemps été de savoir ménager des relations entre ces représentants de l'État et les notables locaux affiliés au parti. Sous la IV<sup>e</sup> République, dans la continuité de l'avant-guerre, il existe une forte influence radicale au sein du corps préfectoral ; à plusieurs reprises, des présidents de fédérations se permettent ainsi d'écrire Place de Valois pour demander si le nouveau préfet nommé dans leur département est un « ami »<sup>47</sup>. Plusieurs élus, comme Georges Rastel ou Jacques Genton, sont d'ailleurs issus du corps préfectoral. A *contrario*, alors qu'avec Léon Martinaud-Déplat, le Parti radical a, au début des années 1950, récupéré le ministère de l'Intérieur, on voit des adversaires politiques se plaindre amèrement de la nomination de préfets trop favorables aux notables

<sup>45</sup> Cf. Alain Faure, *Le village et la politique : essai sur les maires ruraux en action*, Paris, L'Harmattan, 1992.

<sup>46</sup> Cf. Jean Pierre Worms, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, VII (juillet-septembre 1966), p. 249-276.

<sup>47</sup> En novembre 1956, le préfet du Var Ottavianni, très proche de M<sup>me</sup> Pons de Poli, n'hésite pas à se prononcer en sa faveur dans le conflit qui traverse la fédération radicale. Cf. Lettre de Boiron à Pierre Mendès France, 21 novembre 1956, Archives du Parti radical, carton 562.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

radicaux, certains étant même qualifiés de « jouets » entre leurs mains<sup>48</sup>. En effet, le rôle traditionnel du préfet l'amène à entretenir de bonnes relations avec les notables départementaux, ce qu'André Maroselli appelle une « sollicitude compréhensive<sup>49</sup> ». Avec l'émergence du gaullisme, ce lien privilégié avec le pouvoir central devient plus complexe, moins direct, ce qui fragilise la capacité d'intercession des notables à une double échelle. D'une part, les possibilités d'intervention directes auprès du pouvoir central en faveur de leurs administrés diminuent fortement, les relais parisiens, dans les ministères, se raréfiant<sup>50</sup>. D'autre part, le lien avec les représentants directs de l'État se trouve lui aussi rendu plus malaisé. Peut-on véritablement être à la fois notable et opposant ? Une opposition systématique au gaullisme à l'échelon national peut-elle véritablement se concilier avec une transaction avec ses représentants locaux sur place ?

Il convient tout d'abord de constater que le poids des notables au sein du Parti radical pèse fortement sur sa ligne nationale, et que ce poids se renforce alors que débute la période gaullienne. Et si l'on retient du Parti radical de cette période son opposition à la pratique constitutionnelle du général de Gaulle, symbolisée par la célèbre accusation de « forfaiture » proférée par Gaston Monnerville en 1962, force est de constater que l'opposition est bien moins tranchée à l'échelon local. Tout d'abord, bien des cadres locaux du gaullisme se recrutent dans les rangs radicaux. Si les revirements datant de la période 1958-1962 sont relativement rares (le plus emblématique étant celui du député de l'Aude, François Clamens), il est néanmoins incontestable qu'une part considérable d'élus gaullistes sont passés par les rangs radicaux, parmi lesquels le Premier ministre, Michel Debré, et le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas. En 1963, Maurice Faure évalue à soixante les membres du groupe parlementaire UNR de 1958 ayant appartenu ou ayant été proches du Parti radical<sup>51</sup>. L'idée d'une opposition au gaullisme n'a donc rien d'évident, en dépit des dissensions qui apparaissent sur la pratique des institutions. Les intérêts électoraux sont clairement rappelés par Félix Gaillard lors du comité exécutif du 9 janvier 1959 : « Une attitude d'opposition systématique serait nuisible si près des municipales et des sénatoriales<sup>52</sup>. » De fait, jusqu'en 1962, le parti se complait dans une attitude d'entre-deux, tentant parfois d'invoquer le Général

<sup>48</sup> En Haute-Saône, à l'approche des élections cantonales de 1949, le préfet Thomassin est décrit dans les notes fédérales comme un « Franc-maçon, jouet entre les mains de Maroselli » par les responsables locaux du RPF. Fondation Charles de Gaulle, RPF 576.

<sup>49</sup> Cf. *La Démocratie Haut-Saônoise*, n° 163, septembre 1949. À l'occasion de la prise de fonction du nouveau préfet de Haute-Saône, Olivier Marin, André Maroselli déclare : « Une collaboration doit s'établir entre nous pour le meilleur profit des populations dont nous avons à gérer et à défendre en commun les légitimes intérêts. »

<sup>50</sup> Au congrès de 1960, Raisin, de la fédération de Haute-Savoie, met en cause un parti devenu incapable de relayer les démarches des militants dans les ministères : « Chez nous, à l'heure actuelle, les MRP obtiennent tout et toutes les démarches que l'on peut faire n'aboutissent pas. On nous dit : "votre parti est bien petit, et on ne peut rien obtenir". Ce qu'il faudrait, c'est que lorsqu'on a besoin de renseignements d'un ministère quelconque, on obtienne un appui certain de la Place de Valois. J'ai plusieurs fois eu à faire des démarches qui n'ont pas abouti, et finalement, on vous dit : "nous nous tournons ailleurs". » Archives du Parti radical, carton 62.

<sup>51</sup> Cf. Comité exécutif du 20 juin 1963 : « Je me suis amusé à les compter, il n'y a pas moins de 60 anciens radicaux dans le groupe UNR ». Cf. Archives du Parti radical, carton 170.

<sup>52</sup> Archives du Parti radical, carton 166.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

contre le parti gaulliste auprès de son électorat, et apportant son soutien à la politique algérienne.

À l'échelon local, cette attitude prudente se traduit par un accueil parfois favorable aux réformes locales proposées par le pouvoir en place. L'exemple de la réforme communale de 1963 le montre bien. Ouvrant le 14 mars 1964 le congrès des maires de France, Gaston Monnerville, président du Sénat et dignitaire du Parti radical, adopte un ton résolument hostile au gouvernement pour critiquer une réforme suspectée de « porter atteinte aux franchises locales, de vider la commune de sa substance, de détruire son originalité propre et de la remplacer en fait par une organisation administrative régionale sans âme ». Et de citer Édouard Herriot : « Partout où l'État se substitue à la commune, il la tue<sup>53</sup>. » Cependant, la discussion de cette réforme dans le cadre plus discret du comité exécutif du Parti radical fait place à des analyses plus pragmatiques et nuancées : ainsi, la mise en place des Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) est mise en discussion lors du comité du 9 janvier 1964<sup>54</sup>. Si certains élus locaux, comme Edmond Desouches d'Eure-et-Loir, y voient le risque de regrouper les services municipaux jusqu'à arriver à la mise en place d'une « mairie cantonale », on peut noter que la plupart des radicaux réagissent avant tout en gestionnaires des affaires locales. Maurice Faure dénonce ainsi un « contresens politique à vouloir sauvegarder les libertés communales par une défense systématique des petites communes », tandis que Jacques Maroselli élu de Haute-Saône, concède que les SIVOM sont une solution « viable sur le plan technique », par exemple pour permettre à plusieurs petites communes de s'associer pour rémunérer un secrétaire de mairie, même si cette viabilité pose un « problème politique ». Un autre exemple évident de cette dualité est donné par la mise en place des Commissions de développement économique régional (CODER), le 14 mars 1964. S'il ne s'agit pas de mettre en place un nouvel échelon administratif mais au contraire de faciliter les liens entre pouvoir central et départements, la mise en place du préfet de région hérisse là encore des élus radicaux profondément attachés à une culture « départementaliste ». Cependant, la possibilité d'obtenir une voix consultative sur les politiques d'investissements à l'échelle des régions de programme pousse les radicaux à investir massivement ces commissions dont ils désapprouvent pourtant le principe : le président du parti, Maurice Faure, montre l'exemple en ce domaine<sup>55</sup>.

On peut certes voir dans cette évolution l'« apolitisme » des notables décrit par Gilles Le Béguec<sup>56</sup>, qui permet à nombre d'entre eux de traverser sans encombre les temps troublés de la transition entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> Républiques. Certaines fédérations ont volé en éclat sous le poids des rivalités de la période mendésiste (la puissante fédération de l'Hérault, par exemple, minée par la rivalité entre Émile Claparède et Vincent Badie), et cet « apolitisme » correspond parfois à une prise de distances accrue avec le parti. Le modèle initié par Louis Pradel à Lyon, strictement centré sur

<sup>53</sup> Cf. Gaston Monnerville, *Vingt-deux ans de présidence*, Paris, Plon, 1980, p. 271.

<sup>54</sup> Archives du Parti radical, carton 171

<sup>55</sup> Cf. Maurice Faure, *D'une République à l'autre, entretiens avec Christian Delacampagne*, Paris, Flammarion, 1997.

<sup>56</sup> Cf. Gilles Le Béguec, « L'essor des notables », *Bulletin de l'IHTP*, n° 79, octobre 2002

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

des préoccupations locales<sup>57</sup>, peut avoir fait des émules. Au contraire, la volonté de réarmement idéologique voulue par Pierre Mendès France a paradoxalement conduit les élus locaux à s'affranchir plus encore de la tutelle fédérale. Ainsi, deux présidents de conseils généraux des années 1950, le Dr René Massacré et Eugène Chassaing (Puy-de-Dôme) sont les seuls élus radicaux de leur département, et doivent leur fonction à cet apolitisme porté en étendard. Pierre Mendès France le leur écrit d'ailleurs rageusement, dans une lettre datée du 31 octobre 1955 :

« Votre présidence n'est pas due au vote de nombreux conseillers généraux radicaux, mais à la bienveillance d'adversaires qui se réjouissent de payer d'un prix relativement modique la disparition du parti de votre département<sup>58</sup>. »

Cependant, cette stratégie s'avère relativement payante sur le plan électoral, dans la mesure où les élections « intermédiaires » (sénatoriales, municipales, cantonales) des années 1960 montrent une assez bonne résistance des élus radicaux à la poussée gaulliste, ce qui démontre que pour leur électorat, une disjonction croissante entre vote local et vote national est en train de s'opérer. Les élections sénatoriales de 1959 permettent ainsi à tout un groupe d'élus battus en 1958 de trouver un point de chute électoral, tandis que l'offensive gaulliste sur les terres d'implantation radicale lors des élections municipales de 1965 se heurte à un relatif échec. C'est à partir des années 1960 que l'on observe, chez certains élus nationaux du parti, la mise en œuvre d'une stratégie de repli local, justifiée par plusieurs types de raisons. Dans le cas de Maurice Faure, cela correspond à une vision pessimiste de l'état du Parti radical et de ses chances d'exercer à nouveau le pouvoir. Cette perspective s'éloignant, la conquête d'un nouveau canton en 1963, puis de la mairie de Cahors en 1965 et de la présidence du conseil général en 1970 (à la suite de Gaston Monnerville), selon une stratégie échelonnée, participent de la construction de sa figure d'« Empereur du Lot<sup>59</sup> ». Le souci renforcé de l'ancrage local, nourri par une pratique clientélaire, en particulier en direction des milieux agricoles, s'avère bien utile lors des consultations nationales ; elle permet à Maurice Faure de sauver son siège de député aussi bien en 1967, – alors que Jean-Pierre Danaud, candidat du pouvoir dans le cadre de l'opération « jeunes loups », le menace<sup>60</sup> –, que lors des très délicates élections législatives de juin 1968<sup>61</sup>. Autre exemple, Félix Gaillard, député depuis 1946, attend les années 1960 pour conquérir les mandats locaux qui lui manquaient dans son département de la Charente, devenant maire et conseiller général de Barbezieux en 1965, seize années après avoir échoué à conquérir ce dernier mandat. Dans son

<sup>57</sup> En 1965, lors des élections municipales, Louis Pradel investit des listes non partisans PRADEL (Pour une réalisation active des espérances lyonnaises), la personnalisation se substituant à une appartenance partisane comme élément de mobilisation.

<sup>58</sup> Lettre de Pierre Mendès France à René Massacré, 31 octobre 1955, archives du Parti radical, carton 513.

<sup>59</sup> Cf. Alexandre Maciel, *Maurice Faure, l'étonnant destin politique*, Cahors, Publi-vision, 2001.

<sup>60</sup> Symboliquement, en 1967, Jean-Pierre Danaud, candidat du gouvernement dans le Lot contre Maurice Faure, signe les arrêtés de subventions dans les mairies pendant sa campagne électorale, afin de montrer *a contrario* que Maurice Faure, coupé du pouvoir, n'est plus en mesure d'obtenir de subventions pour ses électeurs. Cf. Alexis Montagné, *Leadership politique et territoire*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 34

<sup>61</sup> « Je crus que la dissolution signifiait ma mise à mort comme député », écrit Maurice Faure. Cf. Maurice Faure, *D'une République à l'autre*, *op. cit.*, p. 109.



Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

cas, il s'agit clairement de sécuriser son mandat national, très menacé à l'occasion des élections législatives de 1958, à tel point qu'alors président du parti, il avait renoncé à s'investir dans toute animation nationale de la campagne pour se consacrer à sa campagne locale.

On peut ainsi noter que les radicaux occupent plus de présidences de conseils généraux dans la première moitié des années 1960 que dans la seconde moitié de la décennie précédente. Certaines figures nationales, comme les sénateurs Guy Pascaud, Gaston Monnerville, Jacques Bordeneuve, Paul Baratgin ou Raymond Brun, ou les anciens députés Olivier Caliot et Eugène Chassaing<sup>62</sup>, conquièrent ainsi ce fauteuil à l'occasion du renouvellement de 1961. Très rares sont les élus nationaux radicaux qui connaissent un échec au cours d'une élection locale au cours des années 1960 : au contraire, on voit progressivement apparaître dans le discours officiel du parti l'idée selon laquelle les gaullistes s'avèreraient incapables de l'emporter lors d'élections locales, et donc de venir menacer les radicaux dans leurs bastions<sup>63</sup>.

En somme, on peut considérer que la recherche d'un *modus vivendi* avec le pouvoir gaulliste prime, et que les années 1960 sont celles d'une disjonction progressive entre préoccupations locales et préoccupations nationales. Est-ce à dire que le monde notabiliaire s'accommode du régime gaulliste ? En effet, la pratique clientélaire et la défense des intérêts de leurs électeurs conduisent malgré tout les notables à prendre des positions d'opposants. On peut toutefois noter que ces oppositions s'inscrivent bien plus dans une défense classique d'intérêts catégoriels que dans des prises de position véritablement politiques. L'exemple de l'opposition à la réforme de septembre 1962 est à cet égard éclairante. Le discours de Gaston Monnerville au congrès de Vichy, à la fin du mois, qualifiant de « forfaiture » la proposition du général de Gaulle de faire élire le président de la République au suffrage universel est souvent vue comme une forme de « renaissance » du Parti radical à l'échelon national. « Ce vieux lion que l'on croyait endormi s'est mis à rugir », peut-on par exemple lire dans *France Soir*<sup>64</sup>. Pourtant, l'investissement des élus locaux du parti contre cette réforme reste particulièrement modéré. À plusieurs reprises, pendant la campagne référendaire, se pose le problème d'une base d'élus qui ne répercute guère les consignes nationales. L'examen de la carte du « non » au référendum d'octobre 1962<sup>65</sup> est, à cet égard, éclairante : l'électorat radical ne s'est qu'imparfaitement mobilisé, seule la zone d'influence de *La Dépêche du Midi* ayant massivement adhéré au « non ».

On assiste donc à un phénomène d'inversion du rapport de force entre la base et le sommet du parti : la direction nationale étant incapable d'imposer ses mots d'ordres à ses notables, elle fait progressivement du discours catégoriel des notables sa ligne

<sup>62</sup> Le cas d'Eugène Chassaing (Puy-de-Dôme) est particulier : ancien député, celui-ci est coupé des quelques élus radicaux du département. En outre, il exerce alors son dernier mandat de conseiller général, avant de prendre sa retraite politique en 1964.

<sup>63</sup> C'est le sens de l'analyse proposée par Pierre Brousse après les élections cantonales de 1964 au terme desquelles tous les départements ont été renouvelés sous la V<sup>e</sup> République. Les radicaux perdent des sièges (une quinzaine), non en raison de la concurrence gaulliste, mais plutôt à cause de leur incapacité à trouver de nouveaux candidats. Cf. Comité exécutif du 9 avril 1964, Archives du Parti radical, carton 172.

<sup>64</sup> Sous la plume de Jean Ferniot, le 1<sup>er</sup> octobre 1962.

<sup>65</sup> Cf. François Goguel (dir.), *Le référendum d'octobre et les élections de novembre 1962*, Cahiers de la FNSP, n° 165, Paris, Presses de la FNSP, 1965.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

nationale. On peut ainsi considérer avec attention le renforcement du lien qui s'opère alors entre le parti et les organisations agricoles. Lors du congrès de Pau, en 1959, le parti organise, événement inédit, une session de réflexion sur les problèmes agricoles, réussissant la gageure de réunir les principales organisations agricoles autour de la même table. Le maître d'œuvre de cette rencontre, le sénateur de Charente André Dullin, s'en explique au comité directeur suivant :

« J'ai créé dans mon département un comité départemental d'action paysanne (nous avons les fédérations des exploitants contre nous). Nous y avons associé la mutualité, le Crédit agricole, les coopératives agricoles, et nous avons créé des comités cantonaux qui sont en fait des comités radicaux socialistes. Nous avons aussi créé des foyers agricoles pour suivre les jeunes agriculteurs. C'est essentiel, car dans six ans, les cadres qui nous ont élus au Sénat auront disparu<sup>66</sup>. »

De fait, les toutes premières années de la V<sup>e</sup> République voient les radicaux s'approprier le discours des organisations paysannes, critiquant notamment la désindexation des prix agricoles, à l'origine d'une perte de pouvoir d'achat importante pour les agriculteurs, décrits comme les « éternels sacrifiés ». On pourrait, de même, mentionner le soutien très ferme apporté à l'exigence de rétablissement de la retraite des anciens combattants, supprimée par l'ordonnance du 30 décembre 1958.

On le voit, le filtre notabiliaire tend, sinon à émousser, du moins à contenir les effets d'une opposition trop vive au pouvoir gaulliste. Peut-on dès lors considérer qu'un compromis est possible à l'échelon local, ou au contraire que le passage très progressif des radicaux dans l'opposition se traduit par une perte du lien privilégié avec l'administration, les conflits politiques nationaux ayant des répercussions locales ? Pour répondre à cette question, il convient de prendre de la distance avec les sources, certains leaders nationaux du parti, parmi les plus antigauillistes, ayant fait de leur conflit avec le préfet à l'échelon départemental un argument pour justifier leur défiance à l'égard du pouvoir. L'éloignement du pouvoir est durement ressenti par les radicaux. Dès le mois de février 1959, Jean Baylet appelle les conseillers généraux de son département à refuser de voter le budget communal, car « sur presque tous les plans, le gouvernement a supprimé l'aide accordée aux communes. Les amputations de crédits pour les adductions d'eau, l'électrification et la voirie sont très importantes. Tous les programmes de travaux prévus en Tarn-et-Garonne sont compromis et à vrai dire différés<sup>67</sup> ». De même, Gaston Monnerville, sénateur et président du conseil général du Lot dans les années 1960, dénonce la nomination en 1962 d'un préfet « dont la mission essentielle fut de combattre le président du Sénat par tous les moyens<sup>68</sup> », tandis qu'André Maroselli entre à partir de 1961 dans une lutte impitoyable avec le préfet de Haute-Saône Bonis-Charancle. En novembre 1960, Maroselli publie une lettre ouverte, l'accusant d'« être devenu, consciemment ou non, le préfet de la droite », et de servir le gouvernement « avec un zèle aussi excessif que maladroit<sup>69</sup> ». Cette détérioration des rapports se traduit par des affrontements

<sup>66</sup> Comité directeur du 11 mai 1959, archives du Parti radical, carton 166.

<sup>67</sup> Cf. *La Dépêche du Midi*, 9 février 1959.

<sup>68</sup> Cf. Gaston Monnerville, *Vingt-deux ans de présidence*, Paris, Plon, 1980, p. 266.

<sup>69</sup> *L'Union démocratique de Haute-Saône*, n° 961, novembre 1960. Comme exemple des mesures vexatoires pour les radicaux, André Maroselli cite l'exemple d'un maire radical devant subir la

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

de plus en plus tendus lors des séances du conseil général : en décembre 1961, le préfet Bonis-Charancle est ainsi accusé de nier la détérioration de la situation économique de la Haute-Saône et la baisse des crédits d'État. Peu après, en juillet 1966, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS) départementale dénonce dans le bulletin d'information de la préfecture un « instrument de propagande politique au service de la majorité<sup>70</sup> », au moment où Gaston Monnerville se plaint de « retards volontairement apportés à la délivrance de subventions obligatoires, et de suppression de celles dont l'octroi dépendait du gouvernement<sup>71</sup> ». Plusieurs autres exemples soulignent cette tension entre des fédérations radicales et l'administration préfectorale<sup>72</sup>. Cette attitude est celle de l'aile la plus antigauilliste du parti : de manière peu surprenante, le pouvoir gaulliste met tout en œuvre pour affaiblir ou éliminer ces élus. Patrice Brocas doit ainsi sa défaite de 1962 à une étrange coalition électorale, dont le préfet du Gers semble avoir été la cheville ouvrière<sup>73</sup>.

Cependant, ces exemples célèbres masquent une attitude des notables radicaux majoritairement plus ondoiyante, qui consiste à combattre le pouvoir gaulliste à l'échelon national, tout en recherchant avec lui un *modus vivendi* à l'échelon local. On constate ainsi que de nombreux notables radicaux, comme Félix Gaillard, Émile Hugues, ou même René Billères, continuent à collaborer en bonne intelligence avec l'administration préfectorale, n'hésitant pas à participer, à partir de 1964, aux Comités de développement économiques et régionaux, alors même que plusieurs radicaux, comme André Dullin, en condamnent le principe<sup>74</sup>. Maurice Faure préside ainsi le CODER de la région Midi-Pyrénées de 1964 à 1970 : quand, au terme de ce mandat, il succède à Gaston Monnerville à la tête du conseil général du Lot, il bénéficie d'une relative mansuétude de la part du pouvoir dans sa conquête du département<sup>75</sup>. Cette attitude ne relève toutefois pas uniquement de l'opportunisme : pour des élus de départements ruraux, très dépendants de subventions nationales ou européennes, il apparaît de toute manière peu envisageable d'adopter, à l'échelle locale, une attitude d'opposition frontale à l'encontre du pouvoir<sup>76</sup>. Cette attitude

---

nomination de son principal adversaire aux dernières élections municipales comme délégué de l'administration préfectorale à la révision des listes électorales.

<sup>70</sup> Cette campagne s'inscrit dans une volonté plus générale de démontrer que le préfet dissimule les vrais chiffres de la situation économique haut-saônoise. Le 4 juillet 1966, André Maroselli intervient au conseil général pour contester la réalité des chiffres donnés par le préfet et contester l'optimisme officiel : pour l'opposition, la situation économique de la Haute-Saône est alors « la plus mauvaise en Franche-Comté ».

<sup>71</sup> Cf. Jérôme Ferret, *Paroles d'élus, le travail politique au quotidien*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 1996.

<sup>72</sup> En janvier 1964, le préfet du Morbihan, Jean-Paul Roy, supprime le *Réveil*, organe de la fédération, de la liste des journaux pouvant publier des annonces légales et judiciaires, faute de tirage suffisant. Par la suite, les radicaux du département le surnomment « Notre ennemi de la préfecture ». Cf. Archives du Parti radical, carton 528.

<sup>73</sup> Cf. AN, F7 15526.

<sup>74</sup> André Dullin mène la révolte des présidents de conseils généraux contre les SIVOM régionaux, censés les dépouiller de leurs prérogatives. Cf. *Le Monde*, 11 septembre 1964.

<sup>75</sup> Dans ses mémoires, Maurice Faure estime avec humour entretenir des relations de cordialité avec le préfet : un préfet qu'il reçoit à un banquet, dans les années 1970, le qualifie de « maître des lieux ». Cf. Maurice Faure, *D'une République à l'autre*, op. cit.

<sup>76</sup> Cette nécessité d'obtenir des subventions est d'ailleurs un argument électoral assumé : « La situation difficile de notre région exige une action constante auprès des pouvoirs publics. Notre circonscription

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

parfois ambiguë n'est pas confondue par les électeurs avec une forme de soumission au pouvoir gaulliste. À l'occasion du référendum d'avril 1969, les notables radicaux démontrent ainsi qu'ils ont conservé une réelle capacité de mobilisation de leurs administrés.

## **La campagne de 1969 : le chant du cygne de la notabilité radicale ?**

Le référendum de 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat apparaît, dans ce contexte ambigu, comme une forme de résurrection du Parti radical, dont certaines figures nationales, comme Gaston Monnerville<sup>77</sup>, jouent un rôle fondamental dans la campagne référendaire. La propagande gaulliste définissant les partisans du « non » comme tenants d'une époque révolue, dans la lignée de la dénonciation des « comitards », on peut alors penser que le débat public s'engage sur les thématiques chères aux radicaux, leur donnant enfin l'occasion de les défendre et de retrouver une audience. Cependant, à travers la campagne référendaire, il ne s'agit pas pour les radicaux de se borner à défendre le statut du Sénat. On peut considérer que trois thématiques fondamentales surgissent alors, chacune étant très mobilisatrice pour un monde des notables radicaux pourtant peu enclin à se mobiliser pour des sujets nationaux.

Le premier point est que pour beaucoup de radicaux, l'offensive gaulliste menée à l'occasion des élections municipales de 1965 constitue une rupture du pacte implicite consacrant la dépolitisation des élections locales. La réforme du mode de scrutin dans les grandes villes, comme le souligne Gaston Monnerville<sup>78</sup>, est interprétée comme une volonté délibérée de mettre en place à l'échelon local la bipolarisation déjà en marche à l'échelon national<sup>79</sup>. De fait, ces élections constituent un moment charnière, parce qu'elles précèdent de quelques mois les élections présidentielles, mais aussi car elles constituent le cœur de l'offensive du pouvoir gaulliste contre un modèle notabiliaire « apolitique » sur le plan local. Lors de ces élections, André Maroselli doit ainsi mobiliser ses troupes à Luxeuil-Les-Bains afin d'éviter toute collusion avec des membres de l'UNR<sup>80</sup>. Des échecs symboliques<sup>81</sup> inciteront d'ailleurs – comme le

---

doit recevoir en priorité une aide suffisante de l'État », écrit ainsi Georges Bonnet dans sa profession de foi pour les élections législatives d'octobre 1958.

<sup>77</sup> Le 29 septembre 1968, Gaston Monnerville annonce sa démission de la présidence du Sénat, qu'il occupait depuis 1947, afin de se consacrer à l'animation de la campagne contre la réforme régionale.

<sup>78</sup> Le 27 février 1965, Gaston Monnerville adresse à l'AFP le communiqué suivant : « L'enjeu des élections municipales est très important malgré ce qu'en disent certains. Leur résultat influera sans aucun doute sur le maintien ou l'affaiblissement de l'autonomie communale selon que les suffrages se porteront sur des hommes décidés à protéger et à défendre la commune, cellule fondamentale de la démocratie en France, ou bien sur ceux qui favoriseraient ou toléreraient la personnalisation du pouvoir. » Cf. Gaston Monnerville, *Vingt-deux ans de présidence*, *op. cit.*, p. 314.

<sup>79</sup> Il est à noter que la cible principale des radicaux est plus le Premier ministre Georges Pompidou que le Général lui-même. En 1974, Michel Crépeau n'hésitera pas à écrire que « le Général, ce n'était pas tout à fait la droite » (*Dépêche d'Aunis et de Saintonge*, 12 novembre 1974).

<sup>80</sup> Il écrit au D<sup>r</sup> Finot, président de la Section de Saint-Loup-sur-Semouse : « Si, par le passé, nous avons eu le souci de ne pas politiser les élections municipales, nous devons, cette fois, prendre acte du fait que la loi Frey nous contraint à prendre, dès le premier tour, des options politiques. (...) Chaque mairie devient une citadelle de la démocratie contre les hommes du pouvoir personnel. Il n'est pas possible

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

souligne Gilles Le Béguec – le pouvoir gaulliste à adopter une attitude bien plus conciliante lors des élections municipales suivantes, en 1971<sup>82</sup>, cherchant le compromis avec les notables en place plus que l'affrontement.

Cette nécessaire « dépolitisation » des affaires locales apparaît aux notables radicaux comme une condition implicite à leur acceptation de la V<sup>e</sup> République. En effet, leur implantation résulte avant tout de leur proximité avec leurs électeurs, des liens personnels qu'ils ont su nouer avec eux<sup>83</sup>, plus que de la présence d'un réseau militant qu'ils mobiliseraient sur des enjeux d'ordre idéologique. Les congrès de l'association des maires de France sont l'occasion de « défendre les libertés communales, de s'opposer à toutes mesures qui réduiraient leur droit et leurs responsabilités<sup>84</sup> ». Les élections municipales de 1965 voient pour la première fois s'appliquer la nouvelle loi municipale aux communes de plus de 30 000 habitants interdisant le scrutin de liste majoritaire bloquée et interdisant le panachage. En réduisant ainsi la possibilité de créer des compromis spécifiques à l'échelle de chaque ville, en mettant en avant le rôle des partis, dans la sélection et l'identification des candidats, le pouvoir gaulliste vise, selon Monnerville, à infléchir une majorité sénatoriale hostile dans la perspective des élections sénatoriales de septembre 1965. Si l'opération échoue largement en 1965, c'est bien le premier tour des élections municipales de 1971 qui se joue en 1969.

Le second point de conflit essentiel qui ressurgit en 1969 réside dans la volonté du pouvoir gaulliste de s'adresser aux « forces vives » du pays par-delà les formations politiques. C'est en effet l'une des clés de la réforme du Sénat envisagée que de l'associer au Conseil économique et social, qui abrite les « forces vives » du pays dans lesquelles le Général place ses espérances pour réformer le pays en passant « par-dessus » les élites politiques traditionnelles<sup>85</sup> : celles-ci auraient représenté près de 45 % des membres du nouveau Sénat. On touche ici à l'une des bases de la notabilité républicaine, qui passe aux yeux des radicaux par l'exercice d'un mandat électif : seule l'élection donne légitimité à accéder à la décision publique, ce qui justifie

---

qu'un seul de nos amis puisse figurer sur une liste aux côtés d'hommes acquis au pouvoir personnel. » Lettre d'André Maroselli au D<sup>r</sup> Finot, 8 février 1965, archives du Parti radical, carton 544.

<sup>81</sup> Jean-André Faucher note ainsi que « l'UNR n'avait gagné aucune des mairies contre lesquelles elle avait mené l'assaut. L'attaque, déclenchée avec d'énormes moyens, avait échoué à Marseille, à Lyon, à Nice, à Toulouse, à Rennes, à Lille, à Caen, à Rouen, à Angers, à Nantes, à Dijon ». Cf. *La gauche française sous de Gaulle*, Paris, John Didier, 1969, p. 164.

<sup>82</sup> Cf. Gilles Le Béguec, « L'essor des notables », *Cahiers de l'IHTP*, art. cit.

<sup>83</sup> « Nous vivons au milieu de vous, témoins de vos peines et de vos joies. Nous sommes trop intimement mêlés à la vie quotidienne pour ne pas connaître vos difficultés et vos intérêts », écrit Adrien André à ses électeurs de la Vienne dans sa profession de foi pour les élections législatives de 1951. Pour sa part, Roger Laburthe, au terme de son mandat de deux ans au Sénat comme représentant de la Haute-Saône, se flatte de « 1200 visites dans les communes, au moins deux fois dans chaque à l'exception d'une vingtaine, une participation à la quasi-totalité des manifestations locales, plus de 1000 interventions, et une permanence tenue tous les lundis à Vesoul ».

<sup>84</sup> Motion finale du congrès de l'association des maires de France, mars 1963.

<sup>85</sup> Le colloque « De Gaulle et les élites » a démontré à quel point ce projet avait de fait échoué. Cf. Serge Berstein, Pierre Birnbaum (dir.), *De Gaulle et les élites*, op. cit. Ce point est également souligné dans Serge Berstein, « Les notables et le Général de Gaulle », dans Christian Bidégaray, Paul Isoart, *Les droites et le général de Gaulle*, Paris, Économica, 1991, p. 105-119, en particulier p. 117. Serge Berstein insiste sur le souci de Georges Pompidou de se réconcilier avec le monde des notables après l'échec d'avril 1969.



Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

également la possibilité pour les élus de prendre leurs distances vis-à-vis de leur propre parti. Le monde radical n'a que peu investi le conseil économique et social, et on peut constater que les principaux réseaux du parti, en particulier agricoles, n'y sont pas représentés. Les radicaux sont parfaitement conscients de ce risque de voir une élite locale de substitution s'opposer à eux, d'où leur opposition ferme aux autorités « nommées », qui se double de leur réticence à avaliser une réforme régionale fragilisant le cadre classique du département<sup>86</sup>. De surcroît, une élite « choisie » par les pouvoirs publics selon un processus de cooptation apparaît dans le discours radical comme un signe de la mise en péril de la démocratie représentative par la V<sup>e</sup> République.

Enfin, le Sénat peut apparaître comme la clé de l'engagement radical en 1969 : il s'agit de défendre ses prérogatives et de refuser de le voir devenir une simple chambre consultative. Là aussi, cet affrontement renvoie au conflit de 1962, qui avait vu le président Monnerville mettre en cause violemment la réforme constitutionnelle par voie référendaire conduisant à l'élection du président de la République au suffrage universel. Un conflit larvé s'en était suivi entre le gouvernement et le Sénat ; de nombreux sénateurs considéraient qu'il s'agissait pour le pouvoir de transformer le Sénat en réceptacle de tous les conservatismes français, en « chambre du seigle et de la châtaigne », selon l'expression de Gaston Monnerville. Au contraire, la place du Sénat s'était renforcée dans l'esprit des notables radicaux comme le dernier bastion d'une démocratie représentative contournant le piège du scrutin majoritaire et donc, à terme de la bipolarisation de l'électorat<sup>87</sup>. Ce thème est le plus mobilisateur, tout particulièrement car il permet aux radicaux de trouver un terrain d'entente avec une notabilité « apolitique », ou même avec le monde notabiliaire issu de la droite modérée, au nom de la défense d'une certaine tradition démocratique française : le cadre de l'Union pour les libertés démocratiques et constitutionnelles<sup>88</sup> permet de créer des liens et de dynamiser la campagne du « non ».

Cependant, il serait tout à fait exagéré de voir dans cette campagne une forme de résurrection de la notabilité radicale. D'abord parce que le rôle que jouent les radicaux, et la place qu'occupent les thématiques qu'ils portent dans la campagne référendaire sont finalement fort modestes. Si la campagne à l'échelon local est difficilement quantifiable, le parti pèse avant tout par l'engagement de ses leaders nationaux et le poids de *La Dépêche du Midi*. En revanche, la campagne référendaire ne permet nullement de renouveler le personnel radical, ni d'élargir son audience électorale. Au contraire, en mai 1969, devant un comité exécutif clairsemé, le sénateur du Rhône, Auguste Pinton, évalue à un million de voix la capacité de

<sup>86</sup> Beaucoup d'élus radicaux se trouveront d'ailleurs gênés par le Manifeste régional de Jean-Jacques Servan-Schreiber l'année suivante. Comme le fait observer Georges Bonnet peu avant le congrès de Wagram (1971), « en 1969, nous avons pris position pour garder département et communes. C'est là-dessus que nous avons été vainqueurs. Il faut se garder là-dessus ». Cf. Archives du Parti radical, carton 101.

<sup>87</sup> Comme l'écrit Henri Mendras, « Ce rôle du Sénat ne peut se comprendre si l'on n'admet pas que ce « grand conseil des communes de France tire son autorité de la légitimité de la démocratie directe. Élu par un système complexe de grands électeurs, principalement issu de conseils généraux et municipaux, il est mal élu au regard de la démocratie nationale, mais il est bien élu au regard de la démocratie locale. » Cf. Henri Mendras, *La seconde révolution française*, op. cit., p. 239.

<sup>88</sup> À ce sujet, voir Jean-Thomas Nordmann, *Histoire des radicaux*, Paris, La Table Ronde, 1973, p. 456.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

mobilisation des radicaux<sup>89</sup>. Bien vite, les thématiques propres au référendum s'éloignent du débat public, malgré le soutien de la majorité des radicaux à la candidature d'Alain Poher.

Il faut plutôt voir dans le référendum de 1969 le dernier combat d'une génération de notables qui passe progressivement la main dans les années qui suivent. Symboliquement, à partir de 1966, l'extrême difficulté rencontrée pour constituer des fédérations départementales de la FGDS montre à quel point les notables radicaux ont vu leur clientèle se réduire : la notabilité d'opposition est alors récupérée par la SFIO, mieux structurée localement, et disposant d'un noyau de militants actifs. Dès lors, la fin des années 1960 et le tout début des années 1970 sont une période de passage de témoin, symbolisée par les élections municipales de 1971, au cours desquelles de nombreuses carrières commencées ou prolongées au lendemain du second conflit mondial s'achèvent. L'arrivée à la tête du parti de Jean-Jacques Servan-Schreiber en 1971 accélère cette mutation : celui-ci s'appuie sur une génération de « sabras », d'homme et de femmes d'une nouvelle génération, venus au Parti radical pour le suivre et l'accompagner dans son projet de modernisation du radicalisme qui fait entrer le parti dans l'ère des ruptures.

Au terme de ce parcours, il est possible d'esquisser certaines réponses à nos questions. Si le modèle notabiliaire radical permet à de nombreux hommes de la III<sup>e</sup> République de survivre politiquement à la Libération grâce à la puissance de leurs réseaux locaux, celui-ci ne connaît pas pour autant une inertie complète : ce modèle sort progressivement d'une logique strictement locale héritée de la III<sup>e</sup> République pour se départementaliser et, un temps, se structurer. Cependant, l'éloignement du parti des allées du pouvoir après 1958 fragilise la figure du notable en limitant ses possibilités d'intercession. Le monde notabiliaire entre alors en résistance face à un pouvoir gaulliste qui tente évidemment de lui prendre ses bastions locaux. Cependant, il faut adopter une vision nuancée de ce conflit : la majeure partie des notables recherche un *modus vivendi* avec le pouvoir, acceptant de fait les réformes des collectivités locales mises en place tout en les critiquant. Voir une opposition systématique du monde radical au pouvoir gaulliste revient à céder au prisme déformant de l'attitude des principaux leaders dans une période où l'emprise du parti sur ses élus décroît fortement et où sa structure se fragilise.

Reste que des conflits larvés sur la politisation des élections locales, sur les « forces vives », élites de substitution au monde des notables radicaux, et sur le Sénat conduisent à la mobilisation de 1969, dans laquelle il faut voir plus un chant du cygne que la promesse d'un renouveau. C'est en effet une génération finissante, dont la position se trouve remise en cause par la montée de la SFIO à l'échelon local, qui livre un dernier combat. Le début des années 1970 voit émerger une « nouvelle génération » de notables autour de Jean-Jacques Servan-Schreiber, souvent différente, aussi bien dans son processus de formation que dans sa perception du rôle d'un élu local.

---

<sup>89</sup> Archives du Parti radical, carton 174.

Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

### **L'auteur**

Agrégé et docteur en histoire, Frédéric Fogacci est actuellement directeur des études et de la recherche à la Fondation Charles de Gaulle. Auteur d'une thèse sur la mouvance politique radicale et radicale-socialiste en France de la Libération à la fin des années 1960 (Paris-Sorbonne, 2008), il a publié une vingtaine d'articles sur l'histoire politique de la France contemporaine, organisé plusieurs colloques (notamment sur les élections présidentielles de 1969) et également co-dirigé un ouvrage sur l'actualité de la recherche sur l'histoire des partis politiques (*Les partis politiques, nouvelles perspectives*, Peter Lang, 2011). Ses recherches récentes portent sur l'histoire du libéralisme, et l'ont conduit à organiser, avec Olivier Dard et Dominique Barjot, un colloque « Libéralisme et libéraux en Europe de l'époque moderne à nos jours », à la Sorbonne (Labex EHNE), en novembre 2014.

### **Résumé**

Le référendum de 1969, qui conduit le général de Gaulle à quitter le pouvoir, est souvent interprété comme l'acte final d'un conflit latent entre le pouvoir gaulliste et le monde notabiliaire. L'étude d'un monde politique fortement identifiée au modèle du notable, les radicaux socialistes, permet de nuancer cette évolution : la vision désidéologisée et pragmatique que les radicaux se font du gaullisme évolue quand le pouvoir semble remettre en cause des compromis implicites, notamment la dépolitisation des élections locales, mais surtout quand il paraît privilégier une élite locale de substitution, les « forces vives ».

**Mots clés** : radical-socialiste ; notable ; gaulliste ; référendum ; Sénat.

### **Abstract**

The 1969 Referendum, which leads to De Gaulle's resignation from power, is often understood as the final act of a latent conflict between gaullist power and the political class of « Notables », running all the 1960's. Studying the political attitude of a party strongly linked with this political model, the radical-socialists, may relativise this scheme, as radical-socialists seem to consider the gaullist power a non-ideological and pragmatic way, with a will to compromise, as long as local elections stay out of national political debates and that gaullist power allows them a certain political influence. The progressive will to substitute them for a non-elected new local elite, the « forces vives », is a main matter of conflict.

**Key words** : Radical-socialist; Notable; Gaullism; Referendum; Senate.

**Pour citer cet article** : Frédéric Fogacci, « Le monde de la notabilité radicale et radicale-socialiste de l'après-guerre : entre survie et adaptation (1945-1969) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 25, janvier-avril 2015 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]